



## BLOCS-PORTES HABITAT

Annexe au certificat n° 3.059 délivré pour la famille de blocs-portes de marque PICARD commercialisée sous la référence DIAMANT INITIAL & SECURITE - classe BP 1

Liste des modèles couverts :

Référence commerciale du modèle	Certificat A2P / Année de certification	Descriptif portes	Equipements côté pivots	Huisseries	Gammes dimensionnelles	Serrures certifiées pour ce modèle :			
						Marque commerciale	Référence commerciale	N° certificat	C. (1)
DIAMANT SECURITE	3.059 - 02 - 2010	Bloc porte blindée palière (Classe A2P BP1)	4 paumelles sur roulement à billes 4 pions anti-dégondage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâti tubulaire</li> <li>Bâti rénovation</li> <li>Bâti rénovation cochonnet à 0 pose en bordure de tableau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour bâti tubulaire : Hauteur : de 1950 à 2300 mm Largeur : de 700 à 1000 mm</li> <li>Pour bâti rénovation : Hauteur : de 1900 à 2220 mm Largeur : de 700 à 990 mm</li> </ul>	PICARD	8555 ----	7.204-02	1*
<b>Options :</b> - Microviseur optique									
DIAMANT INITIAL	3.059 - 03 - 2024	Bloc porte blindée palière (classe A2P BP1)	4 paumelles sur roulement à billes 4 pions anti-dégondage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bâti tubulaire en tableau</li> <li>Bâti tubulaire en applique (bouchon ou équerre)</li> <li>Bâti rénovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tubulaire : Hauteur : de 1900 à 2480 mm Largeur : de 700 à 1100 mm</li> </ul>	VAK PICARD PICARD PICARD	5555 ---- 8555 ---- 4555 ---- 1800	7.203-01 7.204-02 7.204-06 7.235-01	1* 1* 1* 1*

C (1) = Classification de la serrure certifiée

Annexe au certificat A2P du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Annexe 1/2

Les caractéristiques essentielles certifiées sont la capacité à résister aux tentatives d'ouverture non autorisée, pendant un temps donné, à des attaques raisonnées d'un ou plusieurs opérateurs utilisant (sa) leur force physique et des outils définis (outils à main, électriques et thermiques selon les cas) et la capacité de la serrure équipant le bloc-porte à résister à des attaques destructives et à des tentatives d'ouverture fine.

La paroi support ne rentre pas dans le périmètre de la certification.

Un bloc-porte certifié est constitué d'un ensemble complet comprenant l'huissierie et son système de liaison avec la structure porteuse, les paumelles et si nécessaire d'autres systèmes particuliers, le vantail équipé de sa serrure A2P, le cylindre spécifique et sa protection éventuelle.

Référence commerciale du modèle	Certificat A2P / Année de certification	Descriptif portes	Equipements côté pivots	Huisseries	Gammes dimensionnelles	<u>Serrures certifiées pour ce modèle :</u>			
						Marque commerciale	Référence commerciale	N° certificat	C. (1)
				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâti rénovation sans perte de passage</li> <li>• Bâti rénovation cochonnet à 0 pose en bordure de tableau</li> <li>• Bâti pour doublage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rénovation : Hauteur : de 1900 à 2480 mm Largeur : de 700 à 1100 mm</li> </ul>				
<b>Options :</b> Microviseur optique ou numérique Pênes hauts et bas Verrou de condamnation sans réciprocité (hors modèle PE) Gâche électrique									

C (1)= Classification de la serrure certifiée

Annexe au certificat A2P du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Annexe 2/2

Les caractéristiques essentielles certifiées sont la capacité à résister aux tentatives d'ouverture non autorisée, pendant un temps donné, à des attaques raisonnées d'un ou plusieurs opérateurs utilisant (sa) leur force physique et des outils définis (outils à main, électriques et thermiques selon les cas) et la capacité de la serrure équipant le bloc-porte à résister à des attaques destructives et à des tentatives d'ouverture fine.

La paroi support ne rentre pas dans le périmètre de la certification.

Un bloc-porte certifié est constitué d'un ensemble complet comprenant l'huisserie et son système de liaison avec la structure porteuse, les paumelles et si nécessaire d'autres systèmes particuliers, le vantail équipé de sa serrure A2P, le cylindre spécifique et sa protection éventuelle.